

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

**MARCHE DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE POUR LA
RESTRUCTURATION DU STADE
MUNICIPAL ROGER ZAMI DE LA
VILLE DU GOSIER – PHASE II**

CM-2022-6S-DCPA-88

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2, L.2431-3, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et R. 2431-5 ;

Considérant l'achèvement de la restructuration du Stade municipal Roger ZAMI de la ville du Gosier - phase I ;

Considérant le projet de marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Stade municipal Roger ZAMI de la ville du Gosier - Phase II ;

Considérant qu'il convient de lancer un marché pour répondre aux besoins de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Stade municipal Roger ZAMI de la ville du Gosier ;

Considérant que le marché sera passé sous forme globale (non alloti) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 25 voix pour; 1 contre; 7 non votants

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée sous forme de marché global relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Stade municipal Roger ZAMI de la ville du Gosier.

Montant estimatif : 264 000 € HT

Durée: Le marché est conclu sur une période allant de sa notification à la fin de la garantie de parfait achèvement (y compris éventuelle prolongation) soit une durée prévisionnelle de 24 mois.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir après attribution par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Article 3 : Le maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM2022-6SDCPA70-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM2022-6SDCPA70-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022